



## MUNICIPALITÉ DE SAINT-BERNARD-DE-LACOLLE

### **AVIS DE MOTION - PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 171-6 (RÈGLEMENT DE ZONAGE)**

Est par la présente donnée que la Municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle déposera un nouveau projet de règlement 171-6 concernant le règlement de zonage numéro 171 lors de la séance ordinaire du **8 juin 2026**.

#### **Nature et effets :**

- Assurer la concordance aux règlements de la MRC des Jardins-de-Napierville numéro Urb-205-20-2025.
  - Ajout de l'article 246.1 intitulé 'Le Parc Safari', partie 7, section 4, page 109 ;
  - Modification du Tableau de classification d'usage pour l'ajout d'un point, partie 2, section 2 page 28 ;
  - Modification du titre de la partie 7, section 2, page 99 ;
  - Modification de l'article 214 intitulé : 'Dispositions relatives aux rives, au littoral et aux milieux humides et hydriques en périmètre urbain et en zone agricole, à l'exception de l'affectation Jardin zoologique, partie 7, section 2 page 100:
  - Ajout d'un titre et modification de l'article 215 intitulé : 'Les milieux humides et hydriques dans l'affectation Jardin zoologique', partie 7, section 2 page 100:
  - Ajout d'un titre et modification de l'article 216 intitulé : 'Entrée en vigueur, partie 7, section 2 page 100:
  - Ajout d'un titre et modification de l'article 216 intitulé : 'Interdiction générale', partie 7, section 2 page 100:
  - Ajout d'un titre et modification de l'article 217 intitulé : '217.Interventions autorisées dans les milieux humides présumés de niveaux 1 et 2., partie 7, section 2 page 100-101:
  - Ajout de l'article 217.1 intitulé : 'Interventions autorisées dans les milieux humides présumés de niveaux 3 et 4., partie 7, section 2 page 101:
  - Ajout de l'article 217.1 intitulé : 'Réalisation d'une étude de caractérisation d'un milieu humide et hydrique., partie 7, section 2 page 101-104:
  - Abrogation et remplacement de l'article 218 intitulé : 'Les secteurs boisés, partie 7, section 2 page 105:
  - Ajout de la carte intitulé 'Localisation des milieux humides et hydriques dans l'affectation Jardin zoologique' à l'annexe 'N', page 220 :
  - Ajout d'une définition au texte de l'article 12 intitulé 'Terminologie', partie 1, section 2 page 16:

**CONSIDÉRANT** que l'avis de motion est publié sur le babillard municipal et sur internet. (A-19.1, art.126);

**AVIS** est, par la présente, donné par le soussigné :

**QUE** lors de la séance ordinaire qui sera tenue le 8 juin 2026 à 19 heures, le conseil municipal devra adopter le projet de règlement numéro 171-6.

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande lors de la séance à laquelle cette demande sera traitée ou sur demande à [sleblanc@mun-sbdl.ca](mailto:sleblanc@mun-sbdl.ca).

Donné à Saint-Bernard-de-Lacolle, ce 2<sup>e</sup> jour du mois de juin 2026.

Stéphanie Leblanc

Directrice générale et greffière-trésorière

#### **CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je soussignée, Stéphanie Leblanc, à Saint-Bernard-de-Lacolle, Directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis, en affichant une copie sur le babillard situé à l'entrée de l'hôtel de ville à l'extérieur ainsi que sur le site internet de la Municipalité, endroits désignés par le règlement 211.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 2<sup>e</sup> jour du mois de juin 2026.

Stéphanie Leblanc

Directrice générale et greffière-trésorière